

INFO-PARENTS DE LA RENTRÉE

Septembre 2022

BULLETIN NUMÉRO 1



**ÉCOLE DE LA
CHAUMIÈRE**

4285, rue René-Chaloult
Québec (Québec) G2B 4R7

Téléphone:

418 686-4040, poste 4006

Courriel:

ecole.chaumiere@cscapitale.qc.ca

Site Web:

<https://ecole-delachaumiere.cssc.gouv.qc.ca/>

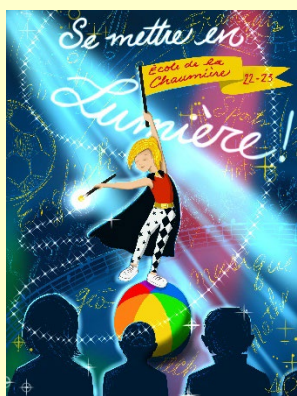
Message de la direction

Bonjour à tous, voilà l'année scolaire 2022-2023 lancée ! C'est avec plaisir que j'ai eu l'occasion de saluer vos enfants lors de leur rentrée scolaire. L'intérêt que vous démontrez à la vie scolaire de votre enfant est essentiel dans sa réussite et l'équipe-école se joint à moi pour vous remercier de votre implication.

La communication avec les parents de nos élèves est également importante pour nous. Ainsi, l'Info-parents paraîtra mensuellement ou aux 2 mois selon le cas. Il vous sera acheminé par courrier électronique et déposé sur le site web de l'école.

Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement notre site web, mais surtout la page Facebook de notre école pour tous les détails de la vie scolaire et certaines activités spéciales vécues par nos élèves. Bonne lecture et bonne année scolaire à tous nos élèves et parents.

Sylvianne Dupont, directrice



Absences et retards : nous vous rappelons qu'il est **très important** de communiquer les absences et les retards de votre enfant au **secrétariat de l'école**, et ce, **même si vous avez avisé son enseignant(e)**. Pour ce faire, veuillez composer le 418 686-4040, poste 3069 ou en envoyant un courriel à delvaux.magalie@cscapitale.qc.ca. Il est maintenant possible d'aller vous-même dans le portail mozaik de votre enfant afin de motiver son absence.

Conseil d'établissement : La première rencontre **aura lieu le mercredi 21 septembre**. L'ordre du jour sera acheminé aux membres en temps et lieu et déposé sur le site web de l'école.

Dates importantes

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

19 septembre 2022

Service de garde ouvert pour les élèves inscrits seulement.

DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE

30 septembre 2022

Tous les élèves doivent être présents à l'école en matinée s'il vous plaît. Il s'agit d'une opération administrative importante et exigée par le ministère.

CONGÉ FÉRIÉ

5 septembre 2022

(service de garde fermé)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

7 septembre 2022 18 h 30

Au service de garde important...

AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS :

Vous ne pouvez pas faire de changement sur la fréquentation de votre enfant au service de garde à la journée (départ en autobus, départ à pied, départ à vélo, etc.), sauf pour urgence médicale. Toute modification doit être envoyée par courriel la semaine précédant le changement (maximum mercredi soir pour la semaine suivante). Les modifications quotidiennes portent à confusion, ce qui peut entraîner des malentendus. Il en va de la sécurité de nos élèves.

Arrivées : veuillez noter qu'après 8 h il faut laisser votre enfant dans sa cour d'école ;

Repas : les échanges de nourriture entre les enfants sont interdits en tout temps au service de garde. Merci de vous assurer que votre enfant a suffisamment de nourriture et de collation pour toute la durée de sa journée à l'école. Les micro-ondes sont maintenant disponibles.

Départs : Les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde peuvent venir à partir de **15 h 25** ;

Il n'est pas possible de venir chercher ou reconduire votre enfant entre 11 h 45 et 12 h 45. Le secrétariat est fermé. Il faut venir soit avant, soit après cette plage horaire. Merci de votre compréhension.

INFO-PARENTS

Rappels importants de début d'année

Sécurité à l'école IMPORTANT À LIRE ATTENTIVEMENT

Comme à chaque début d'année, nous prenons le temps de revoir quelques règles de sécurité afin d'assurer la bonne marche de la circulation à l'extérieur et à l'intérieur de l'école :

AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS :

- Vous ne pouvez pas faire de changement sur la fréquentation de votre enfant au service de garde à la journée (départ en autobus, départ à pied, départ à vélo, etc.), sauf pour urgence médicale. Toute modification doit être envoyée par courriel la semaine précédant le changement (maximum mercredi soir pour la semaine suivante). Les modifications quotidiennes portent à confusion, ce qui peut entraîner des malentendus. Il en va de la sécurité de nos élèves.

- **Respecter la zone de débarcadère des autobus scolaires**, le stationnement dans l'allée des autobus est **interdit**. Cette allée est strictement réservée aux autobus et aux véhicules d'urgences. Une surveillance policière sera présente régulièrement, il en va de la sécurité de vos enfants. **VOIR LE PLAN DU STATIONNEMENT JOINT** ;

- Les parents qui sont stationnés dans le stationnement de l'école et qui viennent porter leur enfant dans la cour le matin, doivent quitter les lieux afin de laisser la place aux autres parents ;

- Les enfants qui viennent à pied **ne doivent pas arriver avant 8 h** dans la cour le matin, et **12 h 45** en après-midi afin de s'assurer qu'un surveillant soit présent ;

- Les parents qui viennent conduire leur enfant aux entrées sont priés de rester à l'extérieur de la cour d'école ;

- La cour d'école n'est pas un lieu public lorsque les élèves sont à l'extérieur. Elle est réservée exclusivement à l'usage des élèves de La Chaumière et au personnel ;

- En dehors des heures de classe (de 8 h à 15 h 15), les parents peuvent se présenter à l'école pour rencontrer un membre du personnel, que **sur rendez-vous** ;

- Cette année il sera à nouveau possible de pouvoir rentrer dans l'école pour venir chercher votre enfant au service de garde. Attention, la circulation dans l'école est interdite. Vous devez rester dans le hall ;

- Concernant la COVID et autres maladies, voir la pièce jointe.

Médication à l'école IMPORTANT

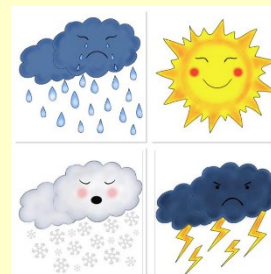
Pour assurer la sécurité de tous les élèves, nous vous demandons de ne **pas envoyer de médicaments par le biais de votre enfant dans son sac d'école**. Tout médicament devra être remis à un intervenant par le parent concerné. Le personnel de l'école pourra administrer une médication à un enfant aux conditions suivantes :

- 1) Un formulaire d'autorisation pour l'administration de médicament doit être complété. Voir pièce jointe au courriel ;
- 2) Une copie du libellé de la pharmacie doit accompagner le médicament. ***Toujours vous assurer d'envoyer le médicament dans le contenant original ;
- 3) Le médicament doit être prêt à être administré ;
- 4) La première dose de médicament doit toujours être administrée par le parent.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne donnerons aucun médicament. Nous demandons aux parents de respecter ces règles en tout temps. Si la situation médicale de votre enfant change, nous vous demandons de nous en informer.

Déclaration de la clientèle IMPORTANT

Nous procéderons à la validation de la clientèle qui fréquente notre école vendredi le 30 septembre en avant-midi (processus obligatoire du MEES). Il est important que les élèves soient présents. Si votre enfant est absent, nous vous demandons de venir à l'école dès lundi matin au secrétariat pour signer le document qui confirme que votre enfant fréquente bien notre école. Il s'agit pour nous d'une opération administrative obligatoire. Nous sommes donc désolés des incon vénients posés par la présente.



Nous comprenons que les règles ne sont pas toujours agréables, mais si elles existent, c'est vraiment pour la sécurité de vos enfants. Elles sont mises en place en fonction des expériences vécues.



Merci d'habiller votre enfant selon la météo annoncée (pluie, chaleur, froid, etc.) Les enfants sortent à l'extérieur sous la pluie. L'air frais aide à oxygéner le cerveau 😊